

COLLOQUE



VALORISATION MATIÈRE ET ÉNERGÉTIQUE DES DÉCHETS : FIABILISER LES DÉBOUCHÉS, CRÉER DE LA VALEUR



LE 09/06/2026
À PARIS

FEDERREC



PROGRAMME

- **9h00** | Ouverture

Gilles VINCENT, Président - AMORCE

- **9h10 - 10h30** | Table ronde

Matières critiques, devenir du recyclage, retour au sol, recours aux énergies locales : quelle stratégie de valorisation construire dans le prochain mandat ?

Contexte européen, national et stratégies locales de valorisation des déchets : cette table ronde pose un état des lieux des filières en crise et décisions publiques attendues.

Animée par **Nicolas GARNIER**, Délégué Général - AMORCE

Intervenants :

- **Lohengrine SCHULZ**, Directrice de programme économie circulaire - Secrétariat Général à la planification écologique (SGPE)
- Un(e) représentant(e) des professionnels du secteur du traitement et de la valorisation des déchets
- Un(e) expert(e) des enjeux mondiaux et des politiques européennes sur les matières critiques et l'énergie

- **10h30 - 10h45** | Pause

- **10h45 - 11h45** | Atelier

Montages juridiques : quels outils pour optimiser la gestion et la performance des projets de valorisation des déchets ?

Cet atelier éclairera les collectivités sur les montages juridiques, modes de gestion, garanties de performance, modèles économiques durables (financements publics/privés) et la sécurisation des recettes de valorisation.

Co-animé par **Alanah JONAC**, Chargée de mission juridique et fiscale - AMORCE, et **Alexandre VIGOUREUX**, Directeur adjoint - Espelia

Intervenants :

- Le choix de la société d'économie mixte à opération unique pour valoriser les biodéchets - **Frédéric PRONCHÉRY**, Président - SEMOP Bio Énergies Beaujolaises
- Un retour d'expérience d'une collectivité sur la vente d'électricité

- **11h45 - 12h45** | Atelier

Retour au sol des biodéchets : quels partenariats adopter pour les collectivités ?

L'atelier abordera les enjeux du retour au sol des matières organiques vs autres fertilisants. Les retours d'expérience cibleront le modèle économique, les partenariats agricoles et la contractualisation long terme des collectivités.

Co-animé par **Lois PAILLET**, Chargé de mission biodéchets - AMORCE, et **Jean-Luc JOSIAUD**, Président - Valterra et membre du conseil d'Administration - SNEFID

Intervenants :

- Choisir sa filière de traitement : critères clés pour un retour au sol réussi - **Mathieu DESCHAMPS**, Agriculteur méthaniseur - SCEA du Montroux et SAS E'Caux Biogaz
- Double filière de valorisation : quand compostage et méthanisation se renforcent mutuellement - **Delphine TEFFO**, Responsable du service Traitement et valorisation et **Fanny CHAMPION**, Chargée de projet biodéchets et animation de la politique publique déchets - Nantes Métropole

- **12h45 - 14h00** | Cocktail déjeunatoire

- **14h00 - 15h30** | Atelier

Quelles filières pour reprendre les matières issues des collectes sélectives ?

Situation du recyclage : solutions durables pour les déchets ménagers et sens du tri. Stratégie de circularité, organisation des collectivités pour la reprise et rentabilité de la valorisation.

Co-animé par **Mathieu WAGNER**, Chargé de mission filières REP - AMORCE, et **Adèle MOTTE**, Responsable des affaires publiques et juridiques - FEDERREC

Intervenants :

- Une présentation de la situation actuelle du recyclage français du point de vue d'un industriel- **Martial GABILLARD**, Directeur de la Valorisation des Flux - Veolia
- L'écologie industrielle au service des territoires : remettre le déchet au centre de l'économie circulaire - **Olivier HERVE-BAZIN**, Chargé de mission de développement de l'économie verte - Eurométropole de Strasbourg
- Recyclage et souveraineté : quelles trajectoires pour sécuriser les ressources d'ici 2030 ? - **Valérie JOUVIN**, Cheffe du service Valorisation des déchets - ADEME

- **15h30 - 15h45** | Pause

- **15h45 - 17h00** | Atelier

Quelles sont les clés pour décider de la stratégie de valorisation énergétique des déchets d'ici 2030 ?

Valorisation énergétique des déchets : enjeux du décret PPE, risque d'intégration SEQE (quotas carbone) et sécurisation des recettes locales face aux crises des prix de l'énergie.

Co-animé par **Stéphane DURU**, Responsable du pôle déchets - AMORCE, et **Antoine BOUSSEAU**, Président - FNADE

Intervenants :

- Produire du froid à partir de la chaleur fatale de l'UVE : un levier de performance énergétique, de diversification et de circularité territoriale - **Jean-Emmanuel FAURE**, Président - Water Horizon et **Stéphane NAEGELLEN** - Responsable UVE et Réseaux de Chaleur - Communauté d'Agglomération de la Rochelle
- Combustibles Solides de Récupération : quels modèles de partenariats et recettes associées pour une performance sécurisée ? - **Luc PETIT**, Directeur Grands projets stratégiques - Veolia
- Face aux hausses de taxation des UVE : anticiper pour sécuriser les recettes, maîtriser les coûts et créer de la valeur - **Thomas VACHEY**, Directeur - SICTOM Côte Sud des Landes

- **17h15** | Clôture

INFOS

PRATIQUES



Lieu

Urban Station
189 rue de Bercy,
75012, Paris



Accès

RER A, RER D, Ligne R (Gare de Lyon)
Métro : 1 / 14 (Maison de la RATP) / 13 (Van Gogh)
Bus : 24 / 57 / 63 / 72 / 77 / 87 / 91
Vélib's : 153 rue de Bercy
Parking : 191 rue de Bercy



Tarif

- Adhérent AMORCE : 225€ TTC
- Adhérent AMORCE PACK AGENT + ÉLU : 340€ TTC
- Non adhérent : 370€ TTC
- Non adhérent PACK AGENT + ÉLU : 550€ TTC

Ces tarifs incluent l'accès à toutes les sessions de la journée, l'accueil café, le déjeuner et les supports de présentation à la suite du colloque. Fermeture des inscriptions le 28/04/2026.



Contact

Floriane ROUSSELIN - AMORCE
colloque@amorce.asso.fr

INSCRIPTION

www.amorce.asso.fr

Condition de vente :

Si vous êtes une collectivité : La date limite de réception du bon de commande est le mardi 2 juin 2026 inclus. Sans bon de commande reçu avant la date indiquée sur le site internet et en application des conditions générales de vente de l'événement, votre inscription restera confirmée majorée et due que vous participiez à l'événement ou non.

Si vous êtes un professionnel/partenaire : La date limite de règlement est le mardi 2 juin 2026 inclus. Sans règlement reçu avant cette date et en application des conditions générales de vente de l'événement, votre inscription restera confirmée majorée et due que vous participiez à l'événement ou non.

Conditions d'annulation :

Toute annulation doit être formulée par email à l'adresse colloque@amorce.asso.fr jusqu'au mardi 2 juin 2026 inclus pour être prise en compte.

Toute inscription, que cela concerne une collectivité ou un partenaire, annulée à partir du mercredi 3 juin 2026 ne sera pas remboursable et sera due.

Pour toute inscription non annulée, où le participant ne participe pas et n'en informe pas AMORCE avant le mercredi 3 juin 2026 inclus, aucun remboursement ne sera effectué : l'inscription sera facturée et due.

Voir CGV sur notre site